

*République Française*  
*Département de L'Yonne*

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE  
VAUPELTEIGNE  
SEANCE DU 16 JUI 2021.**

Convocation du 9 Juin 2021

affichage 30 Juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

**Etaient présents** : GRISON Géraldine (adjointe), TUPINIER Laurence (adjointe, SIX Olivier, TUPINIER Franck, BOUDIN Véronique.

**Absent excusé** : DAUVISSAT Philippe POUVOIR à Jean Jacques CARRE,

**Secrétaire de séance** : Géraldine GRISON.

**Ordre du jour**

- Approbation du dernier compte rendu.
- Délibération pour la redevance d'occupation du domaine public.
- Communication du maire.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

**DELIBERATION 2021-0010 REDEVANCE  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE.**

Conformément au décret 2005-1676 du 27/12/2005 applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les nouvelles modalités de calcul de la RODP 2021 par les opérateurs de télécommunications, en fonction du patrimoine communal sont les suivantes :

- Artères Souterraines : 41.29 €

Soit pour la commune de La Chapelle Vaupelteigne :

Artères souterraines 41.29 X 1.225 Km = 50.58 €

Total	50.58 €
-------	---------

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le montant de cette redevance.

- **CHARGE** le Maire d'établir le titre de cette recette correspondant à l'article 7338.

### **Rachat de la parcelle AB 160.**

Le conseil donne son accord pour exécuter la délibération de l'an 2000 qui notifiait que la municipalité rachète la parcelle de Mr Crochot Alain identifiée AB 160 pour la céder à Mr Boudin Francis.

L'estimation faite par le notaire donne une fourchette entre 200€ et 300€ ainsi que des frais de 170€. Une proposition d'achat pour la somme de 300€ sera faite au propriétaire de la parcelle.

### **COMMUNICATION DU MAIRE**

- \*Location salle des fêtes : selon les dernières annonces gouvernementales, le Maire suite à discussion avec le Conseil Municipal prend la décision à l'unanimité d'annuler l'arrêté d'interdiction de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- \* Information donnée concernant le vote du budget de la communauté de communes entre autres une réflexion à avoir permettant d'obtenir une subvention pour l'amélioration des extérieurs de village pour l'attractivité des communes (aire de pique-nique, activité extérieurs pour enfants...)
- \* le Syndicat du Bassin du Serein définit les différents taux de subvention des programmes les dépenses nécessaires à la réduction des inondations seront financées à 100%.
- \* Pompe à chaleur, opérationnelle dans la salle des fêtes, une notice doit être réalisée pour faciliter l'utilisation de celle-ci
- \*Stérilisation des chats : une nouvelle campagne est débutée, des bons sont demandés à l'association.
- \*Barrière place des côtats sera remplacée fin juin
- \*Groupama rembourse les frais concernant le poteau d'éclairage détérioré (2436€)
- \*Toiture endommagée chez Mr Thureau, une déclaration de travaux est déposée, acceptée par les Bâtiments de France
- \*Réfection des chemins par rapport aux eaux de ruissellement : une modélisation des chemins par rapport aux risques est recommandée pour permettre de trouver la meilleure solution afin de diminuer les ruissellements. En attendant du « fraisa » sera répandu afin de reboucher les trous existants.
- \*Les fosses de rétention d'eau ont été curées à La Fourchaume, des barrières de sécurité seront posées par le service travaux de la 3CVT dans le mois de septembre, reste à approvisionner des poteaux.
- \*Décision d'achat d'une caméra pour la sécurité du village
- \*Véhicule place PMR à la Mairie : une demande sera faite pour que la personne concernée retire son véhicule, nous lui laissons jusqu'au mois de Septembre afin de pouvoir s'organiser
- \*Marquage au sol : sera refait fin juin
- \*Église : une demande est faite pour la pose d'un compteur Linky, L'entreprise Marshall va rendre un devis pour la reprise du plafond au-dessus du cœur, le remaniement de toiture, la pose de

témoins de déformation des fissures (un témoin actuel montre une augmentation de fissure de 10 mm depuis 2006) et le renforcement des linteaux de la porte d'entrée/ sacristie.

\*Mise en fonctionnement de l'éclairage des rues la nuit.

Un mot sera fait sur Panneau Pocket pour expliquer le fonctionnement de la commande.

\*France Bleu demande l'accès à l'Ordre du jour des conseils municipaux afin de les diffuser pour informer la population. Le conseil donne son accord, le document sera envoyé par mail avant chaque réunion

\*Visite de sécurité de la salle des fêtes : aucun dysfonctionnement

\*Un devis va être demandé pour la réfection de la Route des Vignes

\*Marathon de Chablis : besoin de deux personnes pour assurer le passage des participants le 23 octobre, un message sera affiché sur Panneau Pocket afin de demander si 2 personnes seraient volontaires

\*Célébration de mariage, Véronique pourra célébrer le mariage d'Angélique grâce à un arrêté du Maire

\*Renouvellement du contrat pour la signature électronique fait.

\*Grille de protection des égouts volée en haut de la vallée des rosiers, une balise a été installée en attendant le remplacement.

-Questions diverses

\*Cimetière : réflexion débutée concernant la modification du règlement, les travaux à l'entrée du cimetière, la localisation du columbarium ou du jardin du souvenir

\*plusieurs habitants ont demandé que le compte rendu des conseil municipaux soient affichés sur Panneau Pocket ceci sera mis en place.

\*Agents communaux : les travaux d'été demandent plus d'interventions, une demande sera faite pour un passage supplémentaire dans la semaine à compter de l'année prochaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire  
Jean Jacques CARRE

